



**D**epuis le début de l'année les accidents de travail graves se multiplient et s'accroissent en Gironde, mais aussi sur notre Région et toute la France. Au moins quatre morts portés à notre connaissance.

La France est tristement championne en Europe en la matière avec 870 morts au travail décomptés officiellement en France en 2019, plus de 3 morts par jours travaillés.

Hélas, nous avons la certitude que certaines victimes ne sont pas comptabilisées du fait de leurs statuts (auto-entrepreneurs, travailleurs détachés, travailleurs dits en situation irrégulière, petits artisans...).

---

***La CGT appelle à un rassemblement le  
vendredi 20 octobre 2023  
à partir de 14h00,  
Place de la Bourse à Bordeaux***

*Afin que les pouvoirs publics prennent les mesures pour que cesse cette hécatombe en Gironde et sur notre territoire national !*

---

Nous apprenons les accidents souvent dans des entrefilets anonymisés contenus dans les faits divers de la presse. C'est insupportable !

Plus de la moitié de ces accidents sont liés à la construction d'ouvrages et à leurs entretiens et touchent tous les corps de métiers qui interviennent sur ces chantiers (bâtiment, travaux publics, métallurgie, transports, travailleurs intérimaires...)

**Nous ne devons plus mourir pour vouloir gagner notre vie !**

Il y n'a pas assez de contrôles sur les chantiers, dans les entreprises pour sauvegarder l'intégrité physique des salariés.

- C** Pour la CGT, il manque 3 000 Inspecteurs du travail en France, des techniciens et ingénieurs CARSAT.  
Notre Gouvernement a choisi de se préoccuper d'offrir des cadeaux aux entreprises plutôt que de se préoccuper de la vie des salariés !
- C** La fin des CHSCT, (Commission Hygiène Sécurité et Conditions de Travail), remplacées par des CSSCT (Commission santé Sécurité et Conditions de Travail) dans les entreprises et établissements distincts d'au moins 300 salariés et sans limite d'effectif pour les entreprises à risques particuliers est aussi une des raisons de la dégradation des conditions de travail.  
Ce changement de nom a été accompagné d'une perte de moyens des représentants du Personnel pour exercer leurs mandats convenablement.
- C** Ne pas assurer la sécurité des salariés pour de simples raisons de profits ou de gains de temps mérite que les employeurs fautifs soient punis avec des condamnations à hauteur des homicides pour délits routiers, c'est-à-dire des peines de prisons.
- C** La justice est trop longue à traiter ces homicides laissant les familles dans la souffrance.
- C** Les familles sont laissées seules face à ces catastrophes, pas d'aide psychologique, pas d'aide pour l'enterrement, pas d'aide pour le dossier en justice, pas d'aide pour l'éducation et la scolarité des enfants.  
Nous réclamons un statut des veuves et veufs des accidents de travail ainsi qu'un statut pour les enfants. Tout cela pourrait être payé par les employeurs fautifs.
- C** Les Appels d'Offres publics doivent intégrer dans les choix des entreprises, avec un poids prépondérant, la mise en œuvre dans les entreprises et sur le projet concerné la protection des salariés en matière de sécurité, et limiter l'exécution des travaux à la sous-traitance de rang un et seulement accepter pour celle de capacité technique.  
Cela empêchera le dumping social et ses conséquences sur les accidents de travail.

*Sophie Binet, Secrétaire Générale de la CGT sera parmi nous pour appuyer nos revendications plus que légitimes.*